

# Je vote où je vis



PREMIER MINISTRE

Délégation interministérielle  
pour l'égalité des chances  
des Français d'outre-mer

Inscrivez-vous  
avant le 31 décembre 2009  
sur les listes électorales  
pour pouvoir  
vous exprimer en votant !

**Patrick Karam,**  
délégué interministériel pour l'Égalité des chances des Français d'outre-mer,  
organise depuis le 14 novembre 2009 une grande  
campagne nationale de sensibilisation à la vie citoyenne  
« Je vote où je vis ».



Dans votre région, il s'est associé à la  
**Fédération des associations ultramarines de Midi-Pyrénées**  
présidée par Mme Christine Houblon.

Cette démarche s'inscrit dans la continuité de l'action  
du Délégué qui a déjà beaucoup œuvré dans le domaine  
de la citoyenneté, de l'insertion et de la politique de la ville.

Voici quelques exemples d'actions réalisées :



> Alors que les Ultramarins sont nombreux à résider dans les quartiers dits sensibles, ils étaient absents, par méconnaissance, des opportunités qu'offrent les politiques mises en œuvre par le Gouvernement pour promouvoir l'égalité des chances, qu'il s'agisse des mesures en faveur de l'insertion, de celles prises pour lutter contre les discriminations, ou encore au titre de la politique de la ville. Pour corriger cette situation et faire en sorte que les associations ultramarines prennent place dans les dispositifs correspondants et puissent bénéficier des financements prévus à ce titre, le Délégué interministériel a organisé plusieurs sessions de formation à leur intention dans les régions où résident des ressortissants originaires de l'outre-mer, notamment pour les informer des possibilités leur étant offertes par L'AC-SÉ - Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances. Les formations sont intervenues notamment en région parisienne (350 associations), à Marseille, à Rouen, à Lyon.

> A la demande des présidents des collectivités territoriales, le **Président de la République** a proposé aux **Guyanais et aux Martiniquais** de s'exprimer les 17 et 24 janvier 2010 sur l'**évolution institutionnelle** de ces territoires. Ces électeurs pourront approuver ou rejeter le passage au régime prévu à l'article 74 de la Constitution. S'ils rejettent cette évolution, un second scrutin leur permettra d'approuver ou de rejeter le passage à une collectivité unique dans le cadre actuel de l'article 73.

Une forte demande de la population ultramarine qu'elle réside en outre-mer ou dans l'Hexagone pour qu'elle puisse s'exprimer sur cette question s'est fait ressentir. Une pétition en ce sens portée par les associations ultramarines **Collectif-Dom et Tjenbé red** a été remise au Délégué interministériel. Le vote des citoyens résidant hors de ces deux départements n'étant pas possible pour des raisons constitutionnelles, **Patrick KARAM** a donc décidé de créer un portail Internet ([www.consultationoutremer.fr](http://www.consultationoutremer.fr)) pour que chacun puisse s'informer sur les enjeux et s'exprimer en votant virtuellement pour le département (Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Martinique) de son choix. Les résultats du vote seront diffusés aux mêmes dates que le calendrier officiel. Tous les enseignements en seront alors tirés.

> Le Délégué a saisi l'occasion de l'investiture du président des États-Unis **Barack OBAMA** pour organiser le 20 janvier 2009 une soirée de sensibilisation sur le thème « **Pour une France unie dans sa diversité** ». De nombreuses personnalités et 1 500 participants ont répondu à son invitation. Cet événement est le point de

> La délégation interministérielle pour l'égalité des chances des Français d'outre-mer était partenaire de la cérémonie de **la Nuit des Trophées** qui a eu lieu le samedi 4 avril 2009 à l'Opéra de Rouen Haute-Normandie.

**Patrick KARAM**, a souhaité intégrer les Ultramarins à cet événement d'envergure nationale en créant un Trophée spécial de l'outre-mer qui récompense leurs initiatives originales.

> **Patrick KARAM** a soutenu les quatorzième **Foulées d'Île-de-France – France des îles** qui ont eu lieu au Bois de Vincennes le 5 juillet 2009 et qu'il a souhaité placer **sous le thème du « Vivre ensemble »**. En devenant partenaire, **Patrick KARAM** a souhaité donner une dimension plus large à cette opération. Cette volonté part d'un constat : organisée par les Ultramarins de l'association ACCOLADE dont le président est **Jacques AMBROSIO**, la manifestation attire des participants venus d'horizons divers. Au-delà du challenge sportif, l'édition 2009 des Foulées d'Île-de-France – France des îles a rassemblé **2000 participants** issus de toutes les composantes de notre société réunies pour l'occasion dans un même esprit de fraternité. C'est aussi l'occasion de promouvoir les destinations ultramarines.

départ d'une vaste campagne pour la signature d'un appel en faveur du respect de chacun quel que soit son origine.



En partenariat avec :

**La Fédération des associations ultramarines de Midi-Pyrénées**  
[www.lesultramarinsdemidipyrenees.com](http://www.lesultramarinsdemidipyrenees.com)

**Je vote où je vis**



PREMIER MINISTRE

Délégation interministérielle  
pour l'égalité des chances  
des Français d'outre-mer

Inscrivez-vous  
avant le 31 décembre 2009  
sur les listes électorales  
pour pouvoir  
vous exprimer en votant !

**Près d'un million d'originaires de l'outre-mer  
résident et travaillent dans l'Hexagone.**

**Trop de nos concitoyens sont victimes d'une certaine marginalisation  
car absents du débat public et de la vie citoyenne.**

Leur taux d'abstention aux élections est anormalement élevé et pire, les jeunes ou les nouveaux arrivés ne s'inscrivent même pas sur les listes électorales. Politiquement sous-représentés, comment se plaindre ensuite de lois ou de décisions qui seraient contraires à leurs intérêts, qui négligeraient leurs cultures et leurs spécificités, voire tout simplement qui ne leur conviendraient pas ?



Les Ultramarins sont pourtant des citoyens comme les autres, bénéficiant des mêmes droits civiques que tous les Français. Pour que leur volonté et leurs attentes soient prises en compte, il faut que leurs voix s'expriment et qu'ils exercent leur droit de vote.

**Si vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales,  
faites-le avant le 31 décembre prochain,  
date de clôture de la révision du fichier électoral.**

Les élections régionales de mars 2010 seront la première occasion offerte aux Ultramarins de l'Hexagone de prendre part à la construction de leur futur. Les Conseils régionaux ont de larges compétences dans de multiples domaines (développement économique, transports, questions sociales, sanitaires, culturelles et scientifiques, formation professionnelle...) qui conditionnent et influencent directement la vie quotidienne de chacun. Il est donc important que les originaires d'outre-mer s'y intéressent et participent nombreux à cette élection.



« La France  
Sé Tan Nou Osi »



> **Où et comment s'inscrire ?**

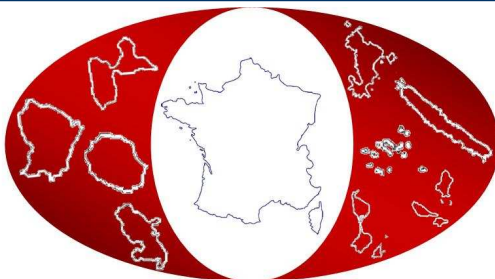
Rendez-vous dans votre mairie avec une pièce d'identité valide qui prouve la nationalité française (passeport ou carte nationale d'identité) et un justificatif de domicile.

Selon les situations, le demandeur doit ainsi fournir l'une de ces pièces :

- Si la personne habite chez ses parents : attestation des parents (sur papier libre), certifiant qu'il habite chez eux + un justificatif de domicile des parents;
- Justificatif de résidence depuis plus de six mois dans la commune;
- Justificatif d'inscription au rôle des impôts locaux depuis plus de cinq ans.



[www.ultramarins.gouv.fr](http://www.ultramarins.gouv.fr)



[www.ultramarins.gouv.fr](http://www.ultramarins.gouv.fr)

[www.lesultramarinsdemidipyrenees.com](http://www.lesultramarinsdemidipyrenees.com)